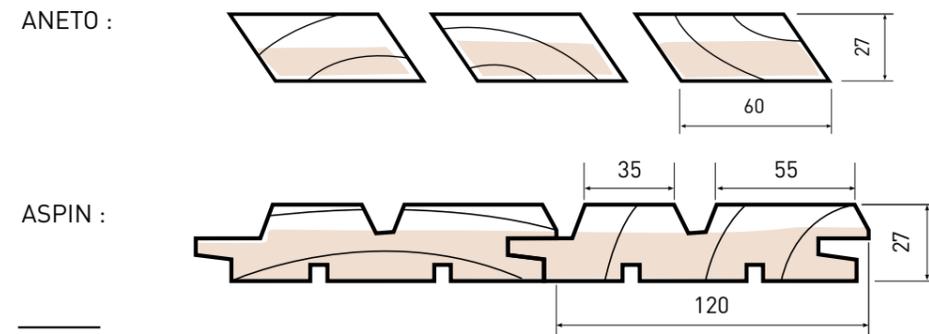


ANETO-ASPIN

Bardage claire-voie et aspect claire-voie

" Pour permettre l'usage du bois en bardage à claire-voie horizontale en s'affranchissant des risques liés à la stagnation de l'eau, il est recommandé de choisir un profil adapté, dont la forme permet le bon écoulement de l'eau. Grâce à sa pose rapide, le bardage aspect claire-voie qui s'assemble avec rainure-languette est un bon compromis esthétique et technique."



Exclusivité
LESBATS
Profil original

DOMAINES D'APPLICATIONS

- Revêtement de façades
- Pare-vues, palissades, clôtures
- Diverses parois, bricolage
- Portails ou volets
- Parement décoratif intérieur

ESSENCE ORIGINE



Pin maritime

Forêts locales (moins de 100 km de l'entreprise)
Forêts gérées durablement :
PEFC (N° 10-31-346 QUAL/04-019)



Voir page 51

ETAT DE SURFACE PROFIL

Parement raboté

TAUX D'HUMIDITÉ

18 % avant traitement

DURABILITÉ NATURELLE

- Duramen compatible avec la classe d'emploi 3.2 pour une longévité entre 10 et 50 ans
- Aubier sensible aux insectes xylophages et aux champignons : traitement obligatoire pour un usage en classe d'emploi 2 ou au-delà

CLASSEMENT FEU

La réaction au feu de la façade dépend du type de montage et des matériaux utilisés.

CONTRÔLE QUALITÉ ET MARQUAGE



- Certification CTBP+ (efficacité et sécurité) pour les produits de traitement
- Marquage CE réglementaire " bardage " selon NF EN 14915
- Emploi du Tanalith de Lonza certifié CTBP+ par le FCBA (efficacité et sécurité sanitaire)

DURABILITÉ CONFÉRÉE

Par trempage : compatible avec les classes d'emploi 3.1 / 2 / 1

Par autoclave : compatible avec les classes d'emploi 4 / 3.2 / 3.1 / 2 / 1

Voir règles professionnelles



Voir page 50

QUALITÉ VISUELLE

Menuiserie

PRESTATIONS POSSIBLES

- Autre section ou autre profil sur-mesure selon quantité
- Traitement bac jaune, vert ou incolore
- Traitement autoclave vert ou marron
- Classement feu Euroclasse B ou C



Voir page 48

Produit	Etat de surface	Epaisseur (mm)	Largeur utile (mm)	Longueur (m)	Colisage (pièces)
ANETO (claire-voie)	Raboté	27	60	2,40	330
ASPIN (aspect claire-voie)	Raboté	27	120	2,40	196
ANETO abouté	Raboté	27	60	4,00	330
ASPIN abouté	Raboté	27	120	4,00	196

Autres sections, autres longueurs sur demande



ANETO



ASPIN

Nos +

- +Originalité du profil ASPIN
- +Volumes disponibles et délai court
- +Réactivité
- +Bois français d'origine locale
- +Durabilité du pin autoclavé
- +Utilisation possible dans les régions maritimes et les DROM

À PROPOS DU PIN ABOUTÉ XXL

Norme de fabrication :
NF EN 15497

Nature de la colle :
Polyuréthane

Avantages de la colle Polyuréthane :

- Incolore
- Sans formaldéhyde
- Résistance élevée à l'humidité

Avantages des bois aboutés :

- Longueur XXL → optimisation du débit et réduction des pertes
- Simplification du stock : une seule longueur
- Même classement mécanique que les bois massifs (C18 pour les ossatures)
- Grande stabilité grâce à la maîtrise de la siccité des bois

⚠️ RÈGLES PROFESSIONNELLES SELON LES NORMES EN VIGUEUR

• **Pare-pluie :** l'étanchéité d'une façade recevant un bardage à claire-voie doit être particulièrement soignée. En cas de mur à ossature bois, un parepluie spécialement résistant aux UV est nécessaire.

• **Garde au sol :** " Aucun élément de bardage ne doit se trouver à moins de 20 cm du sol fini extérieur " - **NF DTU 41.2**

• **Clair-voie classe 4 :** La classe d'emploi 4 est exigée pour les lames de bardages posées à claire-voie (et pour leur ossature) si celles-ci ne comportent pas en partie supérieure un usinage en biais de pente supérieure à 30° permettant à l'eau de s'écouler vers l'extérieur

• **Lame d'air ventilée :** Pour le bardage ASPIN, " la lame d'air ménagée par des tasseaux est efficacement ventilée lorsque son épaisseur nominale est au moins égale à 20 mm, et que les entrées basses constituées par les trous de la grille anti-rongeurs et les sorties hautes de ventilation sont de section suffisante " (50 à 120 cm² par mètre linéaire de façade selon la hauteur de bardage) - **NF DTU 41.2**

• **Retraitement des coupes :** Lorsqu'un bois fait l'objet d'usinages (découpes, perçages, etc.) après avoir été traité (trempage ou autoclave), toutes les zones usinées doivent être retraitées avec un produit adapté avant la mise en œuvre en classe d'emploi 3.1, 3.2 ou 4 (selon NF EN 335). - **Règle imposée par les fournisseurs de produits de préservation du bois**